

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la réunion : 6

SÉANCE DU MARDI 10 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Date de convocation :
20 décembre 2022

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Brigitte LEVEUR, Danièle POLONI, Claudette PICARD,

Étaient absents : 3

MM. Marie-Thérèse LIPIN, Annick PAPON, Dominique REAU

Pouvoir de vote :

M. Dominique REAU à M. Christian GIRARDI

Objet de la délibération

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA – Directrice du CCAS-, Flora BOULBES – Agent social- Daniela RIBEIRO DOS SANTOS – Stagiaire BTS ESF.

Délibération de
commande publique

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

-
Portage de repas par
La Poste

φφφφφφφφ

Monsieur le Président présente :

Afin de poursuivre le projet de mise en place de portage de repas par La Poste, nous avons contacté le prestataire qui nous loue le véhicule de portage de repas afin de connaître les modalités d'arrêt du contrat de location. Le contrat prend fin le 8 décembre 2023. 2 possibilités sont à étudier :

- Arrêter le contrat de location le 8 décembre 2023 sans frais et repousser le démarrage du contrat avec La Poste à cette date,
- Arrêter une date du début de la prestation par La Poste au cours de l'année 2023, le petit forestier nous demandera de régler 50% des loyers restants. Le coût de la location mensuel est de 727,57€. Pour un début de prestation par la poste au mois de mars, le CCAS devrait régler la somme de 3274,06€ pour arrêter la location du véhicule.

Publié le

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de :

- STATUER concernant la suite à donner au projet.

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration, a décidé

6 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- D'ARRETER le contrat de location le 8 décembre 2023 sans frais et repousser le démarrage du contrat avec La Poste à cette date.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

